



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de branches, dans l'industrie extractive et manufacturière hors agro-alimentaire (EMB)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : mensuelle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 25 mars 2025 la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné la demande de renouvellement de l'avis d'opportunité de l'enquête mensuelle de branches, dans l'industrie extractive et manufacturière hors agro-alimentaire (EMB) menée auprès des unités légales situées en France, exerçant au moins une activité industrielle manufacturière (hors industries agro-alimentaires) ou extractive principale ou secondaire, de plus de 20 salariés ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires dans au moins une de ces branches d'activité. Une fiche descriptive avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion.

Objectifs : L'enquête mensuelle de branche (EMB) répond à un impératif européen et national de disposer d'une information statistique précoce (environ 40 jours après la fin de chaque mois) sur l'activité dans l'industrie. Elle s'inscrit dans la thématique des statistiques conjoncturelles européennes d'entreprises, définie par le règlement européen European Business Statistics (EBS) : elle permet de calculer les indices de production industrielle (IPI) et représente, à ce titre, une information primordiale pour le suivi du cycle conjoncturel, en particulier l'identification de points de retournement du cycle économique à un stade précoce. En France, elle est aussi utilisée pour l'élaboration des comptes nationaux trimestriels ou pour les prévisions macroéconomiques.

Historique et contexte : L'enquête mensuelle de branches existe depuis les années 1950 et permet de construire l'indice de la production industrielle, un indicateur essentiel pour mesurer de façon précoce l'évolution de l'activité économique. Depuis 2000, l'EMB a évolué essentiellement à l'occasion des changements de base successifs de l'indice de la production industrielle (IPI base 2010, 2015 et 2021). Ainsi, en 2013, le questionnaire d'enquête a été allégé de l'interrogation sur les commandes, et les enquêtes de 7 organismes -auparavant déléguées- ont été reprises en gestion directe par l'Insee en 2014 pour recentrer leur contenu sur les produits et variables utiles à l'IPI et les rendre conformes aux principes établis pour la conception des enquêtes directes. Lors du changement de base 2015, une évolution méthodologique a été mise en place avec l'instauration d'une revue annuelle des produits. Ainsi, tous les ans septième des branches enquêtées dans l'EMB sont passées en revue afin d'améliorer la qualité de la mesure de la production de ces branches. Fin 2023, la méthode d'échantillonnage a été améliorée pour le tirage de l'EMB portant sur 2024 : une nouvelle méthode a été mise en œuvre afin d'améliorer la précision de la mesure de l'IPI pour certaines branches, pour lesquelles des entreprises peu influentes (car peu contributrices à l'évolution de la production de la branche) et à la production très volatile ont été exclues.

Place dans le dispositif statistique et concertation : L'EMB, via le calcul de l'IPI, permet à la fois de disposer rapidement (moins de 40 jours) d'informations directes sur l'état de l'activité industrielle mais également d'alimenter d'autres indicateurs statistiques importants, tels les comptes nationaux qui calculent le PIB trimestriel et annuel (compte provisoire). Elle utilise l'enquête annuelle de production (EAP) pour le tirage d'échantillon. Une enquête proche de l'EMB est menée par le service statistique du ministère de l'agriculture afin de mesurer l'activité productive des industries agro-alimentaires (IAA): l'enquête mensuelle de production dans les IAA (EMP).

Au niveau européen, l'IPI fait partie des PIEE (Principaux Indicateurs Économiques Européens) qui sont un ensemble d'indicateurs jugés essentiels par la commission européenne pour surveiller l'économie de l'UE et de la zone euro. Au niveau national, tous les ans une réunion est organisée en fin d'année avec un ensemble d'organisations syndicales et de fédérations professionnelles afin de leur exposer les évolutions à venir de l'enquête et recueillir leurs attentes ou interrogations sur l'enquête. Cette concertation est commune avec celle menée pour l'enquête annuelle de production (EAP) et pour les enquêtes permettant de calculer les indices de prix de production (IPP).

Questionnaire et collecte : Le thème du questionnaire est la mesure de l'évolution des volumes de production industrielle réalisés en France au cours du mois de référence. Pour cela, l'EMB interroge un échantillon d'entreprises sur une variété de produits industriels témoins participant au suivi de la production industrielle. Ainsi, une entreprise échantillonnée doit indiquer, pour le mois de référence considéré et les seuls produits témoins suivis dans l'enquête qu'elle produit, le volume de la production (en utilisant comme unité des quantités, des heures travaillées ou des montants de facturation selon le produit considéré).

Les questionnaires peuvent être revus chaque année à la marge pour tenir compte de l'évolution des nomenclatures de production communautaire et de la production des entreprises.

L'enquête est réalisée mensuellement par Internet à partir du portail de réponse Coltrane. Les entreprises interrogées sur leur production du mois M doivent répondre à l'enquête au début du mois M+1. Une notice explicative est accessible à partir du portail. L'entreprise reçoit par courrier ou par courriel un code d'accès et un mot de passe afin de s'identifier.

Utilisateurs et diffusion : Ces statistiques sont réutilisées dans de nombreuses autres productions du système statistique public (SSP), tels que les comptes nationaux chargés de calculer le PIB, et dans les prévisions économiques de la direction générale du Trésor qui alimentent les projets de loi des finances ; elles alimentent l'analyse conjoncturelle et les études économiques, à l'Insee comme en dehors (autres administrations, institutions économiques, banques...) ; elles servent également à des utilisateurs tels que les fédérations professionnelles de l'industrie pour suivre l'activité des branches qu'elles représentent L'exploitation des données et la publication de type « Informations rapides » est réalisée chaque mois, au début de M+2 sur le site de l'Insee .

Remarques en commission : aucune remarque à propos de l'opportunité de cette enquête n'a eu lieu suite à la publication de la fiche descriptive ni en amont de ni durant la Commission.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête.

L'opportunité est accordée pour 5 ans à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, soit pour les années de collecte 2026-2030
